

Cadre de travail opérationnel pour des demandes d'aide mutuelle (CTODAM)

Direction générale de la réglementation, des opérations et de la gestion des urgences

Agence de la santé publique du Canada

Qu'est-ce que le cadre de travail opérationnel pour des demandes d'aide mutuelle (CTODAM)?

Le CTODAM est un mécanisme non contraignant qui peut être utilisé par les provinces et les territoires pour identifier les professionnels de la santé, les biens de santé et en faciliter l'échange entre les gouvernements en cas d'incident. Créé à l'origine pour les médecins et les infirmières et infirmiers, cet outil est flexible et peut servir à identifier d'autres professionnels de la santé.

Comment fonctionne le CTODAM?

Le CTODAM peut être résumé par les huit étapes suivantes :

Avis : Une demande de professionnels de la santé et/ ou de biens de santé est faite par l'entremise du Centre des opérations du portefeuille de la Santé (COPS) par une administration fédérale, provinciale et territoriale (FPT) qui cherche à déterminer la capacité de pointe potentielle pendant un incident.

Activation du CTODAM et appel : Une fois la demande effectuée, l'ASPC active le CTODAM et lance un appel à toutes les administrations susceptibles de fournir de l'aide.

Regroupement des réponses et transmission du résumé : L'ASPC regroupe toutes les offres d'aide reçues et les transmet à l'administration qui a fait la demande, qui décide alors si elle choisit et accepte les offres d'aide.

Coordination : Si une offre d'aide est acceptée, les administrations concernées amorcent des négociations en vue de signer une entente d'aide mutuelle (EAM) dans laquelle sont précisés des éléments comme le recouvrement des coûts, la santé au travail, les permis d'exercice, etc.



Attente : Pendant les négociations en vue de la signature d'une EAM, les organismes de réglementation des gouvernements d'origine et d'accueil valident les permis d'exercice des professionnels de la santé désignés qui sont réglementés et si nécessaire demandent un permis d'urgence. Simultanément, la logistique et la planification sont aussi entreprises.

Désactivation du CTODAM : L'ASPC demeure disponible pour offrir du soutien supplémentaire au besoin. Le CTODAM est désactivé à la fin de l'incident ou à la demande de l'administration touchée.

Contexte

En 2009, tous les ministres FPT de la Santé ont signé le Protocole d'entente sur la prestation d'une aide mutuelle en rapport avec les ressources en santé lors d'une situation d'urgence mettant en cause la santé publique. Le CTODAM a été créé pour faciliter la mise en œuvre de ce protocole d'entente. Il a été approuvé par le Conseil du Réseau pancanadien de santé publique en décembre 2013.

Exemples de l'activation du CTODAM

Inondations de 2013 en Alberta

En juin 2013, d'importantes inondations dans plusieurs régions de l'Alberta ont entraîné le déplacement de 100 000 personnes et la déclaration de 32 états d'urgence. Les processus intégrés au CTODAM ont permis d'identifier, dans les 24 heures, 80 agents d'hygiène du milieu de partout au pays accrédités pour effectuer des inspections de santé publique pouvant offrir une capacité de pointe à Services de santé Alberta.

Incendies à Fort McMurray en 2016

En mai 2016, des incendies de forêt dans la région de Fort McMurray ont mené à l'évacuation de 88 000 personnes et ont endommagé 24 000 structures. L'Alberta a activé le CTODAM afin de déterminer la capacité d'aide relative aux quatre spécialités suivantes : professionnels en santé mentale, agents d'hygiène du milieu, infirmières et infirmiers en santé publique et ambulanciers paramédicaux. En une semaine, en utilisant les processus liés au CTODAM, 389 personnes ont été identifiées comme ressource d'appoint possible pour appuyer l'intervention en Alberta.

COVID-19 2020

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie mondiale. Plusieurs provinces ont activé le COTDAM afin d'identifier les capacités de soutien de pointe dans les spécialités suivantes : infirmières et infirmiers avec diverses spécialités, technologue de laboratoire médical, inhalothérapeutes et médecins.

Des questions?

Communiquez avec le Centre des opérations du portefeuille de la Santé :

hpoc-cops@phac-aspc.gc.ca